



**DIRECTIVE TEMPS
DE TRAVAIL**

**RISQUES FUMÉES
ET PARTICULES D'INCENDIE**

PATS TRAVAILLANT EN CTA

SECOURS À PERSONNE

**PATS DANS L'ORGANIGRAMME
DES SDIS**

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

RÉFORME DES RETRAITES

**RÉFORME DES ENCADREMENTS
DE FORMATIONS**



**NE VOUS
LAISSEZ
PLUS FAIRE**

LA CFDT, organisation représentative qui n'est pas corporatiste, souhaite réunir les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels administratifs et techniques des SDIS pour qu'ensemble, nous puissions débattre et construire nos propositions pour le respect des textes, la protection des agents et la garantie d'une réelle santé et sécurité au travail.

LA CFDT AVEC VOUS

DIRECTIVE TEMPS DE TRAVAIL

LA CFDT REVENDIQUE l'application de la directive temps de travail* et des jurisprudences sur le temps d'équivalence. Le temps d'équivalence n'est pas uniformisé sur l'ensemble des SDIS et les temps de présence varient au sein d'un même SDIS. LA CFDT REVENDIQUE que le temps d'équivalence soit supprimé, conformément à la jurisprudence et pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs dans le décompte des 48h par semaine.

*<https://bit.ly/2xBzeVA>

RISQUES FUMÉES ET PARTICULES D'INCENDIE

LA CFDT A PRIS UNE PART TRÈS ACTIVE au sein du groupe de travail de la CNRACL*. Ses travaux ont permis la publication de recommandations à forte portée juridique.

LA CFDT SOUHAITE que les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) des SDIS s'approprient ces conclusions et mettent en œuvre des mesures de prévention pour limiter au maximum les expositions des pompiers lors des incendies mais également de l'ensemble des personnels du SDIS dans les phases de reconditionnement des appareils et des équipements de protection individuelle (EPI).

LA CFDT EXIGE également qu'une réflexion soit engagée pour les actions de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels où les pompiers ne disposent d'aucune **protection respiratoire** pour faire face aux risques toxiques des fumées et des particules lors des phases de noyage.

*Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales <https://www.cnrac.l.retraites.fr/>

RÉFORME DES RETRAITES

Le Gouvernement souhaite une réforme du système des retraites. LA CFDT sera partie prenante des débats et s'engagera pour le maintien du régime de bonification dit de l'active pour que la reconnaissance de la pénibilité du métier de SPP perdure.



PATS TRAVAILLANT EN CTA

LA CFDT REVENDIQUE une réelle prise en compte des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) et souhaite une évolution de leurs conditions statutaires. Une fois au centre de traitement de l'alerte (CTA), ils ne bénéficient pas de perspective d'évolution de carrière. LA CFDT MILITE pour la création d'un métier de salle CTA avec de telles perspectives.

SECOURS À PERSONNE

LA CFDT EST FAVORABLE à l'évolution de la filière «secours à personne» (SAP) par la création de nouveaux niveaux de formation permettant aux sapeurs pompiers de valoriser leur niveau de compétence et de sortir du giron du secourisme associatif. LA CFDT REVENDIQUE un vrai métier du secours à personne par la création d'une filière PARAMEDIC sapeur-pompier.

PATS DANS L'ORGANIGRAMME DES SDIS

Trop peu de PATS sont représentés dans les postes d'encadrement des SDIS. La transversalité au sein des filières est nécessaire et les filières administratives et techniques doivent être reconnues et accéder aux différents niveaux de responsabilité au sein des SDIS.

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

Après sept années de mesures transitoires, la filière mise en place en 2012 montre ses limites. UNE RÉVISION DOIT S'IMPOSER sur les catégories C et B pour trouver une finalité attrayante. LA CFDT s'est toujours opposée à cette filière. Force est de constater que nos alertes de l'époque étaient fondées. Nous n'avons jamais voulu promettre le rêve de la «toute nomination».



RÉFORME DES ENCADREMENTS DE FORMATIONS

L'arrêté du 4 octobre 2017 est venu troubler et démotiver les agents spécialisés dans la formation, affaiblir bientôt les capacités humaines des actions de formation d'adaptation et de maintien dans l'emploi, créer une nouvelle incompréhension de nos formateurs, faire baisser le pouvoir d'achat des agents et accentuer les dépenses des SDIS. NOUS AVONS SAISI LES AUTORITÉS COMPÉTENTES pour trouver une solution face à la crise annoncée que nous n'acceptons pas.

